

Décision

Générale

colonial

Décision n° 589/SG/FIN autorisant la S.A. Gellatly Hankey et Cie (société étrangère) siège social: Djibouti, à acquérir un immeuble sis à Djibouti, titre foncier n° 116 .

n° 589/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
12 avril 1969

Numéro JO
n° 9 du 25/04/1969

Date du numéro
25 avril 1969

TEXTE INTÉGRAL

La S.A. Gellatly Hankey et Cie (Société foncière), siège social : Djibouti, est autorisée à acquérir un immeuble sis à Djibouti, boulevard Bonheure, et immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le numéro 116 au nom de la S. A. Crédit foncier immobilier.